

ASSURANCE-CRÉDIT COMPLÉMENTAIRE « TOP UP »

Vous avez choisi de protéger votre poste clients avec l'assurance-crédit. Mais trop souvent, vous n'obtenez qu'une garantie partielle sur vos encours les plus importants.

QUE FAIRE ?

Changer d'assureur ?
Pas nécessairement.

IL EXISTE UNE AUTRE SOLUTION.

Prendre une seconde assurance-crédit pour couvrir ce que votre assureur-crédit habituel refuse de garantir. Ainsi tendrez-vous vers une couverture maximale de vos besoins de couverture sur chacun de vos clients. La solution pour étendre au maximum la garantie de votre chiffre d'affaires.

Pour quels secteurs ?

- Opérateur sur les marchés internationaux de matières premières
- Autres secteurs au cas par cas



La meilleure
couverture
du marché

La protection-chapeau
contre les impayés

► Une assurance à la carte

Vous choisissez à la fois les **clients** à garantir, en fonction de leur intérêt stratégique, et le **montant** pour chacun d'eux sur la base de prévisions de vos ventes.

► Une couverture optimale du marché

Vous bénéficiez de l'expertise de deux assureurs-crédit. Ainsi l'addition des deux analyses vous donne la meilleure garantie de votre encours.

► Une simplicité maximale

Comme Groupama s'aligne sur les conditions octroyées par l'assureur de 1^{er} rang, c'est comme si vous n'aviez qu'un seul contrat qui vous ferait bénéficier d'une couverture étendue. Vous vous affranchissez ainsi des limites imposées par l'assureur de 1^{er} rang



► Entreprises concernées

- Déjà assurées-crédit
- Avec un chiffre d'affaires significatif (en général supérieur à 20 millions d'euros)
- Exposées à des risques de pointe en raison de la saisonnalité de leur activité
- Couvertes partiellement par l'assureur de 1^{er} rang

Durée

- 12 à 24 mois

Caractéristiques

- Des limites de crédit complémentaires à celles accordées par l'assureur de 1^{er} rang
- Toute zone géographique éligible
- Aucune franchise
- Prime assise sur le chiffre d'affaires réellement couvert
- Prime minimum provisionnelle avec ajustement en fin d'exercice après déclaration du chiffre d'affaires réalisé sur la période de garantie

LE DOSSIER

- Le **questionnaire** assurance-crédit classique en PDF à compléter à l'écran
- Étude de la **structure de la clientèle**
- Copie des **conditions du contrat** de l'assureur de 1^{er} rang
- Liste d'au moins **4 clients** à couvrir

Fonctionnement de la police

- Pilotage des risques
- Rendez-vous d'arbitrage avec l'assuré deux fois par an (si demandé)
- Possibilité d'augmenter le montant à garantir en cours d'exercice et d'inclure de nouveaux clients
- Possibilité de limiter dans le temps la garantie pour faire face à une hausse saisonnière du chiffre d'affaires

+33 (0)1 70 96 63 40
commercial@groupama-ac.fr

En savoir plus

